



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

PV de l'assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2019

Présents : G. Ducry-Rey, M. Stalder, R. Bär, B. Yogo, E. de Calonne, G. Stauffer, C. Castella

Excusés : A. Granier, R. Dokou, C. Valley, R. et J. Audemars, K. Pralong, F. Duruz,

Début : 9.30 (Culte au Temple)

Fin : 13h01

Table des matières

POINT 1 : CULTE AU TEMPLE PAR G. STAUFFER.....	1
OUVERTURE DE LA SÉANCE (10H40).....	1
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
<i>Décision : L. Nordberg et M. Houriet nommés scrutateurs</i>	2
POINT 3 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE PAROISSE DU DIMANCHE 17 FÉVRIER 2019 ET DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE DU MARDI 21 MAI 2019	2
<i>Décision : PV du 17.02.2019 : Approuvé à 44 pour et 3 abstentions</i>	2
<i>Décision : PV du 21.05.2019 : Approuvé à 43 pour et 4 abstentions</i>	2
POINT 4 : ACTIVITÉS DE LA PAROISSE	3
<i>Sujet 1 : E. de Calonne</i>	3
<i>Sujet 2 : G. Stauffer</i>	3
POINT 5 : ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ACTUELLE DES BIEN-DONS NO 479 ET 3186 (BOUT DE PARCELLE DONNÉE PAR LA COMMUNE GRACIEUSEMENT).....	5
<i>Décision : Assemblée approuve à l'unanimité d'intégrer la parcelle No 479 à la parcelle 3186.....</i>	5
POINT 6 : DROIT DE DISPOSITION LÉGISLATURE 2019-2020	6
<i>Décision : droit de disposition approuvé par 39 pour et 1 abstention</i>	6
<i>Décision : droit de disposition indéterminé dans le temps est approuvé par 31 pour et 4 contre et 1 abstention.....</i>	6
POINT 7 : LOCATION DU TEMPLE PAR ICF : DISCUSSION ET DÉCISION.....	8
<i>Décision : L'assemblée vote pour un vote à bulletin secret par 22 pour, 19 contre et 7 abstentions.....</i>	8
<i>Décision : L'assemblée accepte de louer le Temple à ICF par 26 pour, 12 contre, 7 abstentions et 1 nul.....</i>	8
POINT 8 : MODIFICATION DES TRAVAUX DE LA MAISON DE PAROISSE ET DÉCISION	11
POINT 9 : BUDGETS 2020 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET BUDGET D'INVESTISSEMENT).....	12
<i>Décision : Acceptation du taux mission : l'assemblée accepte de diminuer le taux de mission à 0.25 %</i>	12
<i>Tâche : Approbation : le budget 2020 est approuvé par 37 pour et 1 abstention.....</i>	12
POINT 10 : INFORMATION	14
POINT 11 : DIVERS.....	14

Point 1 : Culte au Temple par G. Stauffer

Ouverture de la séance (10h40)

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes.

Mme Ducry-Rey remercie et salut très cordialement M. Pierre-Philippe Blaser, président du conseil synodal.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.

Selon l'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule :

« Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».

Droit de vote : tous paroissiens habitants une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus peuvent voter et être élu.

L'ordre du jour la séance est projeté sur l'écran. Aucune remarque n'est faite au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse.

47 personnes présentes ont le droit de vote

La présidente remercie M. Stauffer pour le culte qui a eu lieu au Temple.

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : L. Nordberg et M. Houriet nommés scrutateurs

Mme Lucile Nordberg et M. Maurice Houriet sont nommés comme scrutateurs pour cette séance.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de paroisse du dimanche 17 février 2019 et du procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du mardi 21 mai 2019

Décision : PV du 17.02.2019 : Approuvé à 44 pour et 3 abstentions

Décision : PV du 21.05.2019 : Approuvé à 43 pour et 4 abstentions

Les PV ont été mis à disposition à la Cure dès le 18 novembre 2019. Ils ont pu y être consultés ainsi que sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Ils ne seront pas lus lors de l'Assemblée de Paroisse.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de paroisse du dimanche 17 février 2019 est approuvé par 44 pour et 3 abstentions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du mardi 21 mai 2019 est approuvé par 43 pour et 4 abstentions.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Point 4 : Activités de la Paroisse

Sujet 1 : E. de Calonne

Sujet 2 : G. Stauffer

La présidente remercie très chaleureusement Mme de Félice (diacre) et Mme Jeanneret (animatrice jeunesse) pour leur travail et engagement au sein de la paroisse.

Nouveaux venus, M. Mehdi Damiano (animateur de paroisse) et Mme Mélanie Kyprian-Pittet (coordinatrice catéchète)

Les activités de la paroisse sont :

- mini-camp
- Kingdom Festival
- Ministry Team
- Groupe de jeunes
- Marche mercredi-jeudi
- Repas communautaires, repas rencontre
- etc.....

Sujet 1 : E. de Calonne

Dit sa **joie et sa reconnaissance** (envers CP) pour ce congé accordé :

- Ressourçant et vivifiant d'un point de vue personnel
- Reboostant/rafraichissant d'un point de vue professionnel

Qu'il est bon de pouvoir prendre le temps ...

Du temps pour soi et sa vie spirituelle et se recentrer sur qui on est et pas ce qu'on fait

Du temps pour se consacrer à un sujet et l'approfondir

Du temps loin des habitudes pour donner un sens nouveau à ses engagements

Ce congé a eu lieu en plusieurs temps :

Retraite de 12 jours en Ecosse fin 2018 avec le ministère Ellel

Temps pour stopper la machine, se ressourcer, être encouragé, accompagné, prier, chanter, lire. Dieu fait bien les choses car il avait pris LE livre dont il avait besoin et dont il va nous en faire profiter dans les semaines à venir. Un livre pour vivre les relations avec soi, Dieu et les autres d'une façon toujours plus vraie et mature. Il espère vraiment que cette approche nous aidera à grandir dans nos relations interpersonnelles, avec Dieu. Ce livre l'a beaucoup aidé à comprendre certains de ses fonctionnements. Cette approche se rapproche d'autres dont vous avez déjà entendu parler ici à Bulle (évangélisation des profondeurs, Fil à plomb ou d'autres). De belles perspectives pour nous tous.

5 mois répartis ainsi entre mars et juillet 2019 :

- 2 mois pour travailler sur le thème Eglise et familles



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Temps partagé entre des formations (Jura avec Familles de foi), des interviews, des recherches et beaucoup de lectures. Le fruit de ce travail se trouve sur notre site internet (page cachée mais accessible www.eglise-bulle.ch/eglisefamilles version complète ou abrégée). Il transmet volontiers une copie papier sur demande. Ces recherches ont abouti à des pistes pour encourager les églises à vivre l'intergénérationnel et nous accueillir les uns les autres petits et grands comme ayant besoin des uns des autres pour grandir dans la foi ; équiper les familles pour les aider à vivre la foi à la maison car il faut redonner aux familles le rôle essentiel de premiers faiseurs de disciples et responsables spirituels de leurs enfants et cesser de déléguer ce rôle uniquement à l'Eglise. Maintenant l'objectif est de fournir les ressources, trouver les familles qui désirent entrer dans ce projet, et trouver les meilleures pistes pour les rejoindre et les aider dans leur mission.

- 2 mois en Angleterre avec le ministère Ellel

Ce programme de 2 mois a été une vraie bénédiction. Beaucoup d'enseignements théoriques et pratiques (relation corps âme esprit, les problèmes et leurs racines, etc.), qui lui ont permis d'avoir des réponses supplémentaires à bon nombre de questions au sujet de la guérison, qu'elle soit intérieure et spirituelle ou physique. Des temps de ministère où Dieu est venu le toucher d'une façon ou d'une autre ; 2 retraites de guérisons accueillant des personnes extérieures et ils étaient là pour mettre en pratique ce qu'ils avaient appris. Sans compter les journées créativité, des sorties, des temps de partage avec 23 amis des 5 continents qui lui ont fait beaucoup de bien et l'ont enraciné un peu plus dans sa relation au Seigneur et ont contribué à un renouvellement intérieur et spirituel. Là encore il espère d'une façon ou d'une autre en faire profiter l'Eglise.

- Moins d'un mois pour travailler sur le thème du discipulat (être et faire des disciples)

Beaucoup de lectures. Des mots sur des intuitions. Réponses à des questions sur quoi, comment, dans quel sens aller. Elan en Romandie sur la question du discipulat. Reste encore à mettre en pratique. Cela demande aussi de devenir soi-même disciple à l'écoute du maître pour accompagner d'autres dans ce désir de grandir dans la foi. Nous serons mis au défi en tant que personnes et communauté pour répondre à l'appel le plus pressant que Jésus nous fait : le connaître et le faire connaître.

Sujet 2 : G. Stauffer

- Catéchisme au CO

Durant l'année 2018-2019 (1^{ère} année répartie sur 3 sites), les cours de caté n'ont pas donné suite à des complications supplémentaires. La seule complication est de devoir traiter avec 3 secrétariats et 3 directions pour régler les problèmes d'absences et de discipline.

Auparavant, il était possible à la Tour-de-Trême de donner les cours de cathé dans un cadre horaire approprié, ce qui n'est malheureusement plus possible. Maintenant, les élèves sont tous rassemblés à Bulle pour les cours de cathé, ce qui ne permet plus de donner les cours dans un cadre horaire approprié.

Selon les directeurs, ils donnent encore au grand maximum 10 ans pour les cours de cathé au CO, car il y a de moins en moins de catholiques qui suivent le cathé au CO, donc de plus en plus d'élèves suivent le cours de culture éthique religieuse. Ils pensent que l'éthique va devenir dans les prochaines années obligatoire pour tous.

Il observe dans l'évolution du catéchisme au CO, une plus grande conscientisation du jeune au niveau de l'importance de la confirmation. De plus en plus disent : j'appartiens à une autre Eglise → donc je ne vais pas confirmer, ou simplement car je ne crois pas et donc je n'ai pas envie de confirmer.

- Catéchèse d'adultes

Goûter Dieu de février à septembre sur le thème : « Bible est interreligieuse ». Env. une dizaine de personnes y ont participé. Le thème n'a pas attiré beaucoup de personnes contrairement aux autres soirées.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Le pasteur Stauffer informe l'assemblée qu'il a achevé avec succès le module 1 de la formation de formateur d'adultes en vue de l'obtention d'un brevet fédéral.

Le Goûter Dieu lui a permis de mettre en pratique sa formation.

- Oecuménisme

Après 8 ans de soirées Taizé au Temple, il a été décidé d'arrêter l'organisation de ces soirées au Temple. Cette décision a été prise à la suite du manque d'intérêt des paroissiens à participer à ces soirées, jamais plus de 6-8 protestants dans ces soirées. L'organisation de telle soirée ne répond donc pas à un besoin pour les paroissiens.

Les soirées Taizé étaient dans le but d'offrir un espace méditatif à des paroissiens qui ne se retrouvent pas dans l'esprit ou la tendance qualifié d'évangélique.

Les 2 conférences œcuméniques organisées avec la paroisse catholique ne seront pas non plus reconduites dans le futur.

Sous l'impulsion de Mme Castella et Mme Perret, une dernière conférence a été organisé ayant comme invité Mme Chappatte. La conférence a eu un grand succès ainsi que la formation d'une journée.

Malgré tout, les pasteurs et les curés de Bulle continuent à se rencontrer lors de la pastorale bulloise. Lors de ses rencontres, il a été décidé de mettre leur énergie dans des projets plus important de collaboration, soit tous les 2 ans (comme par exemple : le Chemin de la Passion). La collaboration œcuménique sera également simplifiée en s'invitant à participer à des projets déjà en place comme par exemple cette année, l'allumage de la couronne de l'Avent ou la soirée de Louange œcuménique. Ils se réjouissent de vivre l'œcuménisme à 4 Eglises et non plus à 2.

Peut-être qu'un jour, il sera possible de donner le catéchisme de manière œcuménique afin de garder une certaine crédibilité devant les écoles.

- Formation

Le pasteur suit actuellement le séminaire « Evangélisation des profondeurs » dans le cadre de l'Office protestante de formation (OPF).

Point 5 : Acceptation de la modification des limites de propriété actuelle des bien-dons No 479 et 3186 (bout de parcelle donnée par la commune gracieusement)

Décision : Assemblée approuve à l'unanimité d'intégrer la parcelle No 479 à la parcelle 3186

B. Yogo explique qu'à la suite des travaux faits sur la Route de la Condémine et la Rue de Gruyère, la Ville de Bulle souhaite maintenant donner gracieusement la parcelle No 479 à la paroisse. Aucune démarche particulière ne devra être mise en place, la Ville entreprend toutes les démarches de changement et les éventuels frais à sa charge.

Questions :

Mme Nordberg est étonnée que cette question revienne car elle pensait que la situation avait déjà été réglé lors d'un précédent mandat du conseil de paroisse par M. Duruz. A l'époque, la Ville souhaitait revendre ce bout de terrain à la paroisse et les précédents conseillers leur avaient bien fait comprendre que tout avait déjà été remis en ordre dans la parcelle et qu'à ce moment-là, la situation avait été officiellement régularisée.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

M. Yogo : l'enregistrement au registre foncier va être fait maintenant et c'est pour cette raison que l'assemblée de paroisse doit donner son accord

L'assemblée de paroisse approuve par 47 pour que la parcelle No 479 soit intégré à la parcelle 3186

Point 6 : Droit de disposition législature 2019-2020

Décision : droit de disposition approuvé par 39 pour et 1 abstention

Décision : droit de disposition indéterminé dans le temps est approuvé par 31 pour et 4 contre et 1 abstention

La présidente lit le droit de disposition suivant :

Limite par année des décisions financières du conseil de paroisse en dehors du budget ordinaire :

Le conseil de paroisse propose à l'assemblée de paroisse pour la législature du conseil de paroisse 2019-2020 (soit renouvelable lors de chaque mandat du conseil de paroisse ou ce droit est indéfini dans le temps et pourra être modifié si l'assemblée de paroisse le souhaite), le droit de disposition suivant :

- Montant jusqu'à CHF 10'000.00 → décision libre du conseil de paroisse
- Montant dépassant CHF 10'000.00 → décision de l'assemblée de paroisse lors d'une assemblée de paroisse ordinaire ou extraordinaire.

Ces montants sont applicables pour des situations urgents et imprévues au cours de l'exercice, selon RE Art. 115

Ces montants seraient utilisés que lors de dépenses urgentes et imprévisibles.

Questions :

M. Brandt : est-ce que l'assemblée sera renseignée si le conseil de paroisse décide de dépenser moins de CHF 10'000.00 ?

Mme Ducry-Rey : le montant dépensé sera énuméré dans les comptes de la paroisse

Mme Steffen Loup : qu'est-ce qui motive le conseil de paroisse de demander ce droit de disposition ? Avez-vous déjà été confronté à une telle situation ?

Mme Ducry-Rey : ce problème a été soulevé lors de la demande de la commune pour la limite de la parcelle. Un compte « Conseil de paroisse » est déjà mentionné dans la comptabilité pour les situations urgentes ou imprévues. Le conseil de paroisse a déjà utilisé ce compte lors de conditions urgentes pour des associations (montant de CHF 2'000.00). La question a également été soulevé pour les futurs travaux pour bâtiments de la paroisse.

Mme Steffen Loup : selon l'art. 115 du RE, il est mentionné que : « Si l'Assemblée de paroisse ne peut pas être convoquée à temps, le conseil de paroisse peut approuver une charge imprévisible et urgente. ... »

Mme Ducry-Rey : oui mais dans ce cas, la décision doit être approuvé lors de la prochaine assemblée de paroisse. C'est un peu compliqué de décider des dépenses et ensuite de vous demander l'autorisation. Dans ce cas, vous n'avez pas le choix de refuser car la dépense a déjà été faite.

Mme Steffen Loup : si la situation est imprévisible et urgente, dans ce cas l'assemblée est censée et peut comprendre la situation.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Mme Demierre-Rossel : la demande du conseil de paroisse est compréhensible. L'assemblée donne simplement une précision sur le montant autorisé. Cela donne un ordre de grandeur au conseil de paroisse. Dans toutes les directions ou institutions, il est mentionné jusqu'à combien elle peut dépenser sans devoir demander une autorisation préalable à l'assemblée.

M. Castella : certaines fois le conseil est confronté à des dépenses supplémentaires non budgétées qui ne représentent pas pour autant de gros montants. Ce montant de CHF 10'000.00 est par année et non pas par cas. Au niveau de l'Eglise cantonale, une telle demande a été votée mais pour un montant de CHF 5'000.00 **par cas**. La paroisse n'a pas voulu demander un montant par cas mais plutôt un montant maximal annuel. Il est tout à fait possible qu'une dépense annuelle d'un montant beaucoup plus élevé que le montant de CHF 10'000.00 doit être effectuée durant l'année et dans ce cas, une assemblée extraordinaire serait nécessaire. La dépense faite sera bien évidemment mentionnée dans les comptes annuels. Ce droit autorise seulement le conseil de paroisse de dépenser pour un cas d'urgence sans demander un accord rétroactif à l'assemblée de paroisse.

M. Houriet trouve que c'est une bonne chose à faire. Mais nécessaire de le présenter dans les comptes afin que cela puisse être bien visible pour l'assemblée.

Le droit de disposition est accepté par 39 pour et 1 abstention

Mme Ducry-Rey demande à l'assemblée si elle est d'accord que ce droit soit par mandat, soit 2019-2020 ou qu'il soit indéfini/ sans fin.

M. Castella précise le terme « sans fin », car chaque chose a une fin. L'assemblée de paroisse peut toujours décider de revenir sur sa décision. Si l'assemblée décide d'approuver une telle marge de manœuvre, celle-ci doit également être acceptable pour la législature suivante. Cette mesure peut à tout moment être abrogée ou modifiée à la demande de l'assemblée de paroisse. Il serait donc plus judicieux de ne pas mentionner « pour la législature » dans le document.

M. Brandt : ce montant dépendra dans quelques années des entrées fiscales. Actuellement, ce montant représente un peu plus de 0.1 % des entrées fiscales annuelles. Il soumet tout de même une réserve sur le montant.

M. Castella rappelle que si la situation financière de la paroisse est différente, dans ce cas une autre proposition sera faite soit par le conseil de paroisse, soit par l'assemblée de paroisse. Ce genre de changement ne dépend pas d'un changement de législature. Tant que la situation financière de la paroisse le permet, il n'est pas nécessaire de modifier ce droit.

Mme Demierre-Rossel : le montant apparaîtra au budget ou pas ?

M. Castella : non, ce montant est hors budget. Le budget est voté par l'assemblée et s'il y a des dépenses non prévues dans le budget, un dépassement de CHF 10'000.00 est possible sans une approbation préalable, ni rétroactive par l'assemblée de paroisse. Actuellement, il est possible de faire une dépense imprévue mais elle doit être approuvée ultérieurement par l'assemblée de paroisse, ce qui n'est pas très raisonnable pour les membres du conseil de paroisse.

M. Stalder : lors de l'établissement du budget, le conseil de paroisse tient compte des années à venir. Ils essaient toujours d'être très prudent par rapport à l'évolution des rentrées fiscales. En fonction de l'évolution, ce poste extraordinaire de CHF 10'000.00, sera à prendre sur d'autres postes budgétés. Le conseil de paroisse gère toujours le budget de manière prudente.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

M. Paccaud désire donner un exemple de dépenses extraordinaires. Si l'humidificateur au Temple tombe en panne et qu'il faut le changer, un tel appareil coûte env. CHF 5'000.00, c'est un problème auquel le conseil pourrait être confronté.

M. Ngona : est-ce que le budget a déjà été dépassé dans le passé ou s'ils prévoient seulement pour les années à venir ?

M. Stalder : certaines inquiétudes sont à prévoir pour les années à venir. Jusqu'à ce jour, le budget n'a pas été dépassé, nous avons plutôt eu des résultats plus élevés que budgétés. Ces bons résultats nous ont permis de créer des réserves pour les travaux d'entretien des immeubles de la paroisse. Certaines inquiétudes sont présentes pour les années à venir du point de vue des entrées fiscales, c'est pour cela que nous devons être conservateur dans les prévisions.

Mme Tercier : vous avez mentionnée que vous prendriez le financement des CHF 10'000.00 sur les autres postes, mais elle pensait que cela n'était pas possible. Ne serait-il pas plus simple de mentionner le montant de CHF 10'000.00 dans le budget ainsi il n'y aurait pas de problèmes ?

Mme Demierre-Rossel comprend le principe du montant de CHF 10'000.00 mais pourquoi il n'apparaîtrait pas au budget, si le montant n'est pas utilisé → il est approvisionné pour l'année d'après. Ainsi cela répondrait à plusieurs questions et ce serait plus clair pour tout le monde.

M. Stalder : effectivement cela est mentionnée dans le règlement. Nous avons déjà un fond d'urgence du CP avec un montant et il serait donc possible d'augmenter ce compte de CHF 10'000.00.

Mme Ducry-Rey : nous avons l'inquiétude que les chiffres risquent d'être dans le rouge dans les prochaines années. Le budget est censé représenter les frais que la paroisse souhaite mettre en place durant l'année à venir. Est-ce que nous devrions prévoir plus de dépenses et arriver à un montant de - 5 % de budget. Nous souhaitons présenter un budget équilibré et ce montant nous servirait seulement en cas d'urgence mais il ne serait pas intégré au budget et ne grèverait ainsi pas le montant de notre budget

M. Stauffer : nous ne sommes plus dans la discussion du montant de CHF 10'000.00 car l'assemblée a approuvé le montant de CHF 10'000.00. Vous devez maintenant décider si vous accordez ce droit pour cette législature ou de manière indéterminé.

L'assemblée est d'accord que ce droit de disposition soit indéterminé dans le temps par 31 pour, 4 contre et 4 abstentions

Point 7 : Location du Temple par ICF : discussion et décision

Décision : L'assemblée vote pour un vote à bulletin secret par 22 pour, 19 contre et 7 abstentions

Décision : L'assemblée accepte de louer le Temple à ICF par 26 pour, 12 contre, 7 abstentions et 1 nul

Actuellement, plusieurs activités œcuméniques sont mises sur pied, comme par exemple le Chemin de la Passion, l'allumage des bougies de l'Avent, etc. La pastorale bulloise se rencontre dans le but d'organiser des activités communes. ICF fait également partie de la pastorale bulloise

En 2019, ICF a loué le Temple pour célébrer Pâques.

Une demande a été faite de la part d'ICF de louer le Temple tous les dimanches soir. Cette demande a donné lieu à plusieurs discussions lors de séance du CP.

Le conseil de paroisse leur a proposé 2 dimanches soir à l'essai dans le but de tester l'organisation nécessaire de la part de notre sacristain ainsi que de contrôler l'éventuel nuisance sonore pour les voisins du Temple.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Des membres du CP ont participé à une des rencontres. Le culte en lui-même est différent, ce qui est normal car ce n'est pas la même église. Le bruit n'a pas dérangé les riverains du Temple.

A Meyrin, plusieurs églises occupent les mêmes locaux et cela ne pose aucun problème. Chacun a son lieu de culte mais des activités sont organisées en commun (apéro, repas, etc.).

2 visions : est-ce une église complémentaire mais avec une autre vision, tel que les catholiques et les évangélistes ? ou de la concurrence ?

Vision basée sur la confiance ou sur la crainte ?

La parole est donnée à l'assemblée afin que chacun puisse prendre la parole librement et sans jugement des autres.

Questions :

Mme Rossel aimerait bien qu'on leur présente ICF, quel style, quel genre, leur foi par rapport à nous ? Elle aimerait savoir à qui le Temple sera loué ?

M. Brunner pas contre ICF mais leur a-t-on proposé de devenir paroissiens ? Pourquoi ne pas leur louer la salle de la Maison de paroisse et non pas le Temple ?

M. Brandt : comme Mme Rossel. Ce n'est clair pour lui, il souhaiterait une présentation du groupe, que veut dire ICF ? Qu'est-ce qu'il proclame ? Comment agissent-ils ? Quel est leur but finalement ? et pourquoi venir chez nous ? Il pourrait certainement aller dans un centre évangélique à Bulle. Ce sont des points à clarifier avant tout.

Mme Martinet : au niveau des locaux, est-ce que tout le Temple serait à leur disposition ? Elle a une réserve et pense nécessaire de fermer la tribune.

M. Pralong connaît un peu ICF. C'est une Eglise avec laquelle, il collabore sur différents domaines. Il est nécessaire de distinguer la forme et le fond. Au niveau de la forme, ils ont effectivement une célébration différente de nous. Au niveau du fond, de la croyance ils seraient tout à fait d'accord avec la confession de foi de ce matin au culte. Ils croient en Dieu le Père, en Jésus Christ le Fils et au Saint-Esprit. Ce sont des frères et sœurs en Christ qui sont de la même famille et à ce niveau il serait favorable de leur louer le Temple. C'est un endroit sacré mais ils ont les mêmes convictions que nous et il aurait vraiment à cœur de leur louer le Temple.

Mme Fardel a participé à plusieurs reprises à leur soirée, qu'elle a trouvé très chouette et avec beaucoup de jeunes, beaucoup de spontanéité et de chants. Cela lui rappelait jeunesse en Mission. Elle connaît plusieurs personnes qui vont à ICF et ce sont des gens qui pratiquent l'amour, les uns pour les autres alors que cela manque quelques fois dans notre paroisse. Ils ont beaucoup de spontanéité et le Temple est sous-occupé. Ce serait donc bien d'ouvrir ce Temple à d'autres personnes, d'autres chrétiens proches de nous.

M. Damiano (animateur jeunesse) désire répondre à une question. ICF = International Christian Fellowship, Eglise venant des Etats-Unis mais se trouvant maintenant en Europe. Au niveau de la jeunesse, ils font plusieurs activités œcuméniques. Ils utilisent leur matériel propre.

M. Paccaud confirme qu'il utilise leurs matériels. Aucun problème avec et la remise des locaux est toujours en ordre après utilisation. Ils sont à l'aise de vouloir être dans un Temple. Ce sont des Frères en Christ comme nous. Notre Eglise peut être partagé avec eux.

M. Stauffer : contrairement à ce que M. Damiano a dit, ICF n'est pas issu des Etats-Unis. Ce mouvement issu du protestantisme a été fondé en 1990 à Zürich. Dans leur conseil d'Eglise, sur 5 personnes 4 sont membres de notre paroisse et paient leurs impôts. Ce matin, ces personnes n'ont pas souhaité être présentes pour ne pas influencer le vote. Ils estimaient que cela n'aurait pas été honnête de leur part. Il faut savoir que la qualité de membre chez eux n'est pas la même chose que chez nous. Ils n'ont pas de fichiers de membres. C'est plus informel. Plusieurs paroissiens sont actifs chez ICF et certains naviguent entre les 2 dont un certain nombre de catéchumène qui vont dans les 2.

M. Castella : un tel type de cohabitation existe déjà dans d'autres régions, dont Meyrin ou à Jérusalem et ne pose



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

pas vraiment de problème.

M. Blaser : en principe le conseil Synodal ne devrait pas s'immiscer dans la paroisse, sauf si les intérêts de notre Eglise peuvent être éventuellement concernés par une question. Ce sujet a été discuté au conseil Synodal en recevant l'ordre du jour de notre assemblée. Au niveau du conseil Synodal, ils seraient très réservés à l'idée que la paroisse de Bulle-La Gruyère mette à disposition ces locaux pour ICF. Les raisons sont les suivantes :

- ICF ne fait pas partie de la fédération romande des églises évangéliques, elle est en dehors des fédérations évangéliques. Cela veut dire qu'il n'y a pas à travers cette absence dans le réseau de lien, de discussions, d'accords ou de lieux de travail communs avec les Eglises réformées. Ils sont donc assez indépendants
- pas organiser d'une manière démocratique, comme dans les églises évangéliques ou comme dans nos églises réformées. Ils ont une structure très pyramidale. Cela s'est vérifié dernièrement car un journaliste a fait un reportage sur ICF, Zürich qui est le lieu de naissance de cette Eglise. Ce reportage était avec des photos et lors de la publication du livre, une interdiction a été demandée auprès de la justice afin que le livre ne soit pas publié. ICF ne voulait pas que soit dévoilé ce qui se passe à l'intérieur, surtout pour des questions juridiques et techniques. L'assentiment des personnes photographiés n'avait pas été demandé. On s'aperçoit qu'ICF est organisé d'une manière un peu comme une entreprise commerciale. Ils sont très sympathiques, très performants.
- pas très démocratique. Pas vraiment de lieu d'interaction institutionnel avec l'Eglise réformée contrairement aux Eglises évangéliques qui font partie de l'EERF.
- ce sont clairement des concurrents. Plusieurs jeunes quittent notre Eglise pour ICF.
- cette même demande a été faite aux Pays-d'Enhaut (Rougement) par les mêmes personnes. La paroisse réformée de Rougement a renoncé à cet accord.

M. Danton : il connaît ICF surtout avec ces enfants. A nous de nous poser, quel est l'objectif de notre passage terrestre ? c'est en fait de faire dans toutes les nations des disciples, de se convertir d'une façon ou d'une autre. On ne perd rien, si ce n'est de pouvoir semer et ensuite l'Eternel fait la récolte.

M. Houriet a une expérience de ce genre d'Eglise à Genève, où ils y ont passé durant 10-12 ans. Souvent on parle de concurrence. Premièrement il désire rappeler que c'est l'Evangile qui est annoncé et il n'y a pas de concurrence. Il est protestant pour faire des chrétiens, donc si d'autres églises sous d'autres noms annoncent l'Evangile, que des gens trouvent le Salut. Je crois que c'est ce que Jésus a enseigné → faite des disciples. Il n'a pas dit faite des protestants, des catholiques ou des évangéliques. Le nom de Dieu doit être glorifié et c'est le but de tout chrétien, de toutes églises qui rassemblent la grande Eglise. Ce sont souvent des églises de jeunes personnes et souvent lorsque ces jeunes se marient et ont des enfants, ces églises ne correspondent plus à leur attente et ces gens entrent dans des églises plus conventionnelles comme la nôtre. Il n'y a pas de problème de leur louer un local avec peut-être certaines conditions.

Mme Ducry-Rey : ICF souhaite le Temple car il trouve que c'est un lieu magnifique avec un âme et une croix. C'est un lieu spirituel qui leur manque. Dieu est partout mais dans le Temple, il y a des symboles. Il ne souhaite pas utiliser l'orgue donc la tribune ne leur sera pas mis à disposition et ils ont leur propre matériel.

M. Castella : il y a eu des cultes œcuméniques depuis un certain temps et chacun y était invité. Durant ces cultes œcuméniques, ICF était présent. Vous avez déjà eu l'occasion d'entendre leur pasteur, Maxime Morier. Vous l'avez déjà entendu et reçu son message. Il y a des choix à faire mais vous avez déjà eu l'occasion de les entendre et de les côtoyer. Dans plusieurs endroits, la cohabitation se passe très bien avec d'autres communautés.

Mme Ducry-Rey a participé à une soirée et effectivement ils ont les mêmes textes que nous. La forme est différente, plus de jeunes et plus basée sur le chant souvent en anglais. Peut-être un peu plus évangélique mais avec les mêmes textes.

M. Damiano : au niveau de la jeunesse, il ne voit pas vraiment de problème avec cette collaboration. Il constate qu'il y a un potentiel sur la Ville de Bulle au niveau de la jeunesse. Si 10 % de cette population de moins de 30



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

ans, seraient touché par l'Evangile régulièrement, notre Eglise serait beaucoup trop petite. Il voit plus quelque chose de beau au niveau de la collaboration, plus de gens afin de toucher plus de jeunes et rencontrer plus de monde. Il continue de faire grandir les JP (jeunesse protestante) de Bulle, un besoin est là. On a besoin de plus d'ouvrier dans cette moisson. Dans d'autres endroits, il y a une collaboration avec ICF afin de toucher la jeunesse. C'est plutôt du Win-Win pour lui, tout le monde peut être gagnant.

Mme Steffen-Loup a bien entendu que ce sont des gens très sympathiques mais ce qui la dérange profondément, c'est qu'ils ne font pas partie des Eglises évangéliques suisses et leur forme pyramidale. Elle a beaucoup suivi l'histoire du photographe et le fait que nous décidions de leur ouvrir le Temple, cela ne lui convient pas du tout.

Mme Auguet est du même avis que Mme Steffen Loup. Ils doivent rester chez eux et se trouver une autre salle.

Mme Ducry-Rey propose un vote à bulletin secret vu que c'est un thème très sensible, qui risque de diviser les gens. Le conseil de paroisse le conseille afin d'éviter la division des gens au sein de la paroisse.

L'assemblée approuve un vote à bulletin secret par 22 pour, 19 contre et 7 abstentions

L'assemblée accepte de louer le Temple à ICF par 26 pour, 12 non, 7 abstentions et 1 nul

Le conseil de paroisse sera très attentif en cas de problème lors de la location à ICF.

M. Brandt aurait souhaité intervenir avant le vote. Il aime bien entendre et voir afin d'être convaincu. Il aimerait un contrat non pas renouvelable mais d'essai pour 6 mois et que durant ces 6 mois, il y ait 2 soirées afin que les paroissiens puissent se rendre compte et éventuellement puissent y participer.

M. Castella : c'est bien ce qui a été décidé : un contrat de 6 mois d'essai. Comme les cultes auront lieu tous les dimanches soir, tout paroissien aura la possibilité d'y participer, selon sa convenance.

M. Paccaud : serait-il possible de mettre les dates dans le TU pour information aux paroissiens

Mme Ducry-Rey : c'est une location comme tout autre donc aucune raison de mentionner les dates dans le TU. Ça ne fait pas partie de notre paroisse.

Point 8 : Modification des travaux de la maison de paroisse et décision

M. Yogo remercie l'assemblée pour leur confiance ainsi que l'engagement des membres de la ComBat. Plusieurs travaux ont été réalisés au Temple et à la Maison de Paroisse.

En ce qui concerne la Maison de paroisse, un examen préalable est à l'étude en ce qui concerne les combles. Selon certaines informations reçues, les traverses peuvent être modifiées ou pas, cela a donc une incidence sur les futurs travaux et le choix à faire. Le dossier est en étude auprès des services communaux afin de nous informer si nous pouvons modifier la structure afin d'aménager les combles. Lorsque l'étude sera terminée, nous reprendrons contact avec vous afin de vous donner les informations complètes pour une décision.

Le 25 janvier 2020, la ComBat se réunit afin de discuter sur les différentes affectations des locaux. Tout le monde est invité à cette réunion.



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

M. Houriet : il a été demandé à la ComBat de réfléchir sur l'aménagement des divers locaux de la maison de paroisse (2 salles en bas, les combles, la salle au 3^{ème} étage). Il serait bien que des personnes se joignent à eux afin de réfléchir et d'apporter d'éventuelles idées. Une église est également une assemblée de personnes avec des dons différents. Il y a de nombreuses possibilités dans nos locaux. Il serait possible d'utiliser ces locaux pour faire rayonner, pour vivre en famille. Une Eglise, ce n'est pas seulement un culte le dimanche matin mais c'est aussi tout un esprit de famille, réunion de personnes seules pour discuter ou autres. On pourrait faire des Café Bar, des ateliers pour de la menuiserie, réparation de vélos pour ceux qui auraient le temps de venir et d'aider peut-être des jeunes à travailler. Cela permettrait des contacts intergénérationnels ou autres.

Le 25 janvier est une réunion de brainstorming afin de voir ce qui pourrait être utilisé, que pourrait-on faire et qui pourrait s'engager pour aider, pour développer la vie puisque c'est comme une vie de famille. Il est donc utile de décider ce qui est utile avant de modifier les bâtiments. Nous vous attendons nombreux le 25 janvier dès 13h00.

La discussion aura lieu le 25 janvier et non ce jour.

M. Brandt est déçu d'apprendre cette nouvelle. Cela fait 3 ans que nous discutons et nous avons déjà mis de côté plus de CHF 200'000.00 et nous continuons à tergiverser. Comment se fait-il que l'assemblée n'ait pas été informé de cela au départ. Nous avons déjà été au fond des choses. Déranger les gens 2 fois et une assemblée extraordinaire et maintenant nous ne savons toujours pas comment cela va continuer. Mettre à nouveau des montants au réserve, sans savoir exactement pourquoi ? Il serait peut-être plus utile d'arrêter et de baisser les impôts et de garder ce que nous avons au statu quo, Tout cela n'est pas très clair et va nous coûter toujours plus cher.

M. Yogo : dans tous travaux, il y a des surprises. Nous avons eu des études par des mandataires, une commission qui travaille de manière sérieuse et assidue. Dès que des questions sont posées, nous devons trouver des solutions et c'est le cas en ce moment. La discussion aura lieu le 25 janvier, un échange sur l'affectation des locaux pourra être discuté ensemble. Nous sommes dans la suite de ce qui a été décidé.

M. Stalder : suite à l'assemblée extraordinaire, plusieurs travaux ont été engagés. Par rapport au budget voté, les choses sont suivies de façon précises. Un certain nombre de travaux ont été engagés comme prévu. Maintenant par rapport à la 2^{ème} phase, il est nécessaire de faire une réflexion avant d'engager les travaux. Aucun budget n'a été engagé sur la 2^{ème} phase.

M. Brandt demande quels travaux ont été fait.

Mme Ducry-Rey rappelle que le problème est sur les combles. Les fenêtres, l'isolation du sol, le monte-charge, et la toiture sont en cours. Seuls les combles posent problème, nous ne sommes pas dans les normes pour la hauteur n'est pas en ordre. Suite à diverses informations, nous avons perdu un peu de temps pour l'élaboration des travaux dans les combles. Nous attendons la dérogation de la commune pour l'aménagement des combles. Dès que nous pourrons présenter un projet précis et avec le prix, nous viendrons le présenter à l'assemblée.

M. Brandt : il ne faut pas mettre décision et discussion dans le tractanda

M. Castella : le conseil de paroisse a pris acte de ces remarques

Point 9 : Budgets 2020 (budget de fonctionnement et budget d'investissement)

Décision : Acceptation du taux mission : l'assemblée accepte de diminuer le taux de mission à 0.25 %

Tâche : Approbation : le budget 2020 est approuvé par 37 pour et 1 abstention

a) Présentations



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

M. Stalder : si d'autres questions se posent sur les bâtiments, il y répondra volontiers. Il présente donc maintenant le budget 2020 préparé par le conseil de paroisse en collaboration avec notre caissière, Mme Corinne Valley.

Le conseil de paroisse a souhaité construire le budget de manière prudente, notamment par rapport à l'évolution des recettes de l'impôt ecclésiastiques. Comme vous le savez, il y a une modification au sujet de l'impôt des personnes morales, qui a été voté au niveau cantonal et qui rentrera en vigueur dès 2021, pour la taxation 2020. Par rapport à l'imposition des personnes morales, nous nous attendons à une baisse des impôts de l'ordre de CHF 70'000.00. Il y a également une inquiétude sur l'évolution de l'imposition des personnes physiques. Nous constatons un fléchissement du flux migratoire en Gruyère, moins de personnes viennent des cantons limitrophes et nous observons également un retour dans leur région de certaines personnes. Il y a également une inquiétude par rapport aux sorties d'église. Comme M. Brandt l'a mentionné et que nous avons pu le lire dans la presse dernièrement, à partir de 2021 l'impôt va baisser pour les individus, ce n'est pas vraiment positif en ce qui concerne l'impôt ecclésiastique. Nous sommes globalement préoccupés par rapport à l'évolution des recettes pour les années à venir. D'habitude, nous calculons les recettes en tenant compte des 3 dernières années et établissons donc une moyenne. Pour cette année, nous avons été beaucoup plus prudent.

Par rapport à toutes ces inquiétudes, nous désirons vous proposer une modification du taux de mission.

Le conseil de paroisse prévoit un total de recette de CHF 1'265'200.00 et des charges pour un montant de CHF 1'303'900.00, soit une perte de CHF 38'700.00 (ce qui représente 2,57 % des charges).

Divers postes :

Recettes

- augmentation de la location de la Maison de Paroisse
- ristourne pour l'enseignement du cathé au CO, petite baisse de ce montant

Charges

- inclure dans tous les dicastères pour le personnel → frais de formation (réserves pour la formation) ainsi qu'une réserve pour les jubilés des employés (anniversaire, etc.)
- augmentation de la masse salariale de 0.4 %, niveau de l'Etat de Fribourg
- augmentation des amortissements (CHF. 2'000.00 en plus)
- budget prévu pour la longue Nuit des Eglises
- budget « Paquet de Noël »

b) Questions

Mme Auguet : le budget va être amélioré à la suite de la location à ICF du Temple. Aucun prix de location n'a été discuté pour le Temple. Il serait peut-être utile d'indiquer le montant de la location.

M. Stalder : le budget ne tient effectivement pas compte de la future location du Temple à ICF.

c) Rapport de la commission de révision des comptes

M. Houriet lit le rapport de la Commission de révision des comptes concernant le budget annuel 2020.

d) Acceptation du taux de mission



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

M. Stalder informe qu'actuellement, la paroisse paie un maximum de 0.3 % (CHF 38'954.00) et le conseil de paroisse propose 0.25 % (CHF 32'462.00).

Mme Ducry-Rey rappelle que le taux de mission est obligatoire. C'est un montant transmis au Synode qui le transmet aux œuvres caritatives. Ce taux doit être voté et approuvé chaque année par l'assemblée de Paroisse.

M. Castella : si le choix a été proposé à l'assemblée, c'est parce qu'il y a une division au sein du conseil de paroisse. Pour quelle raison devrions-nous diminuer le taux de mission à 0.25 % ? Si la paroisse fait du bénéfice, comme c'est le cas ces dernières années, l'excédent est remis également pour les missions (année passée env. CHF 60'000.00). Dans la mesure que nos finances sont incertaines, une baisse du taux serait raisonnable. Cela n'empêche pas que si le résultat final soit positif, une partie du bénéfice sera retransmis en faveur des gens en dehors de notre paroisse. Il est tout de même important de garder une marge de manœuvre afin que les activités au sein de la paroisse puissent d'abord en bénéficier.

Mme Ducry-Rey rappelle que nous devons donner de bon cœur et non pas seulement nos restes.

L'assemblée accepte de baisser le taux de mission à 0.25 % par 24 pour, 18 non et 2 abstentions

e) Approbation

Le budget 2020 est accepté par 37 pour, 1 abstention

Point 10 : Information

Mme Ducry-Rey informe l'assemblée que le 5 juin 2020 aura lieu, la Nuit des Eglises. C'est une porte ouverte des Eglises. Plus d'informations parviendront aux gens dès qu'un programme sera établi.

Lors de la prochaine assemblée de paroisse, un suppléant en tant que délégué au Synode devra être voté. Si des personnes sont intéressées, merci de contacter la présidente.

M. Brandt : à propos des vérificateurs des comptes, devons-nous trouver quelqu'un pour remplacer M. Aguet ?

M. Houriet : à ce jour, ils sont 3 personnes (M. Audemars, M. Fehr et lui-même). Le groupe est donc complet.

Mme Ducry-Rey informe qu'effectivement M. Aguet a donné sa démission en tant que réviseur des comptes.

Point 11 : Divers

M. Stauffer a constaté que ces dernières années certaines activités sont prises en charge par les pasteurs alors qu'elles ne font pas partie d'un travail pastoral, comme l'organisation de la venue du théâtre la Marelle. Leur travail est d'être pasteurs et à disposition des gens. Si des personnes sont intéressées à reprendre ce genre d'activité sous leur responsabilité (la Marelle, le théâtre du gain de blé, etc.), merci de contacter le pasteur Stauffer. Cette année la Marelle ne vient pas car personne ne peut ne reprendre, à ce jour, ce travail d'organisation.

M. Blaser désire donner quelques mots de l'Eglise cantonale. Tout fonctionne bien à Morat. Nous avons beaucoup de chances dans notre institution, car il est possible de prélever un impôt (assise financière stable) qui permet de



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

mettre en place plusieurs projets.

Au niveau de l'Eglise cantonale, il y aura également un vote sur le budget. Ils sont également attentifs aux prochaines baisses fiscales, qui auront également des répercussions au niveau de l'Eglise cantonale.

Une discussion au niveau du Synode aura lieu sur le bilan de la législature, car c'est la fin de la législature du conseil synodal. Il y aura donc un retour en arrière sur les 4 dernières années avec en point de mire le 500^{ème} anniversaire de la Réforme en 2017.

Contact avec le vicaire épiscopal de l'Eglise catholique qui viendra leur rendre visite.

Au synode du mois d'octobre, il y a eu la visite du président du conseil d'Etat ainsi que l'Evêque.

Le 6 janvier 2020 a lieu la traditionnelle fête des rois des grenadiers fribourgeois. L'institution des grenadiers fribourgeois date d'un peu plus d'un siècle. On les voit le plus souvent avec les autorités de fribourg. Cette année, les protestants sont invités à cette fête. Cette fête traditionnelle a un très grand impact au niveau cantonal et au niveau des institutions.

Au sujet du catéchisme à l'école, c'est un sujet très important au niveau cantonal. Il y a une commission cantonale pour les questions d'enseignement religieux, ce qui leur permet de discuter avec l'Etat, le département de l'instruction public et l'Eglise catholique sur les questions concernant le catéchisme. Cette question de « concurrence » avec le cours d'enseignement religieux d'éthique et de culture religieuse, cette concurrence sera de plus en plus marquée dans le futur. Nous devons effectivement réagir sur ce sujet et rappeler notre droit en tant qu'Eglise institutionnel d'enseigner le catéchisme à l'école. Un contrôle aura lieu sur la communication faite à ce sujet entre les directeurs et les parents des élèves. .

Il remercie l'assemblée pour son attention et souhaite un très beau temps de l'Avent ainsi que de belles fêtes de Noël.

M. Brandt a amené quelques calendriers interreligieux, si cela intéresse des personnes. Coût du calendrier CHF 10.00. Il y a 15 jours, une soirée a eu lieu avec M. Blaser sur le thème « Citoyen et croyant ». Ce calendrier présente chaque mois une image d'une confession ou d'une culture en route.

Il organise une visite à Genève sur l'exposition « Dieu mode d'emploi ». Cette exposition représente toutes les religions du monde. La visite a lieu les 4 et 11 janvier 2020

Ne passer pas trop de temps à discuter sur l'homophobie. Il n'y a pas que cela dans la vie, d'autres sujets sont tout aussi important.

Mme Ducry-Rey remercie très chaleureusement l'assemblée et les invite à l'apéro dînatoire.